



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



DIAGNOSTIC INDIVIDUEL CAPTAGE

Objectifs

Le diagnostic individuel captage est un diagnostic des pratiques agricoles pour une exploitation agricole ayant des parcelles dans une zone de captage, un périmètre de protection réglementaire ou une aire d'alimentation de captage. Il a comme objectif d'analyser l'ensemble des pratiques agricoles de façon exhaustive sur toutes les parcelles de l'exploitation de la zone de captage, d'un point de vue de l'impact de ces pratiques sur la qualité de la ressource en eau (nitrates ou pesticides) et du point de vue du respect des obligations réglementaires (arrêté captage, Directive Nitrates...).

Ce diagnostic est individuel et confidentiel.

Une présentation synthétique permet de comprendre les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses, par les nitrates et les produits phytosanitaires, et d'en déduire les mesures de correction à mettre en place.

Qui est concerné ?

Exploitant agricole ayant des parcelles en zone de captage d'eau.

Prestation proposée

- Analyse des pratiques de fertilisation azotée minérale et organique
- Analyse des traitements phytosanitaires au champ
- Analyse des pratiques de remplissage du pulvérisateur ainsi que de la gestion des fonds de cuve et lavage du pulvérisateur.
- Références = les réglementations en vigueur (Directive Nitrates, arrêté des périmètres de protection des captages etc.).
- Synthèse des points forts et des points à corriger (plan de fumure, proposition de conseil de prévention pour le choix de matières actives de traitements phytosanitaires....).
- Proposition d'action à réfléchir (MAE, autres)
- Confidentialité garantie des données et des conseils.

Vos conseillers référents**• Sainte Croix en Plaine**

■ **Nathalie BROBECK-ALLARD**
03 89 20 97 15
nathalie.brobeck@alsace.chambagri.fr

• Schiltigheim

■ **Marie-Line BURTIN ***
03 88 19 55 40
marie-line.burtin@alsace.chambagri.fr



**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Nos

- Compétences agronomiques et environnementales dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine agricole
- Légitimité accrue par rapport au monde agricole, à l'origine d'une relation de confiance.
- Une expérience acquise grâce à la réalisation de diverses études auprès de nombreuses communes, communautés des communes ou syndicats d'eau.

Engagements complémentaires

- La Chambre d'agriculture a réalisé depuis 2009 des diagnostics agricoles pour 26 captages prioritaires Grenelle ou Conférence Environnementale, chez plus de 500 exploitants agricoles.
- Elle accompagne la mise en œuvre des actions, par un appui d'animation, de coordination, de conseil, d'assistance à la contractualisation notamment.

Tarifs - Durée

Gratuit dans les zones de captages prioritaires

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Chambre d'agriculture Alsace

■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ mail : direction@alsace.chambagri.fr

■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h